



JEUDI 26 MARS 2020

# LETTRE D'INFORMATION

N°1

## MONCONTOUR DANS LA CRISE SANITAIRE NATIONALE COVID-19

Dans le contexte actuel, les informations données dans cette lettre sont valables à ce jour jeudi 26 mars 2020. Elles peuvent être modifiées par de nouvelles décisions préfectorales. Nous vous ferons parvenir les mises à jour dès que possible.

### FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA MAIRIE

- **Conseil municipal :**

Dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet au 1er tour, les nouveaux conseillers municipaux et communautaires entreront en fonction à une date prévue par décret, et au plus tard au mois de juin.

Les conseillers municipaux et communautaires en exercice avant le 1er tour conservent leur mandat jusqu'à l'entrée en fonction des conseillers nouvellement élus. Il en va de même des exécutifs.

- **Accueil de la Mairie :**

- Accueil physique : fermé tous les jours.

- Accueil téléphonique : tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 au **02 96 73 41 05**

Pour toute urgence état civil, téléphoner ou envoyer un mail à [accueil@moncontour.bzh](mailto:accueil@moncontour.bzh).

- **Services techniques :**

Un agent d'astreinte par jour en roulement est présent. Seuls les tâches nécessaires où les agents peuvent travailler en sécurité seront programmés : entretien du cimetière, tonte des pelouses, nettoyage des toilettes publiques....Il va falloir s'habituer pendant cette période à supporter les mauvaises herbes.

- **Écoles et Accueil Péri-scolaire :**

Fermés tous les jours. Une demande d'accueil peut être faite, auprès de la directrice d'école, pour les enfants dont au moins un des parents exerce une activité médicale, paramédicale, médico-sociale ou travaille dans un établissement exerçant ces activités.

- **Bibliothèque :**

Fermée. La BCA (Bibliothèque des Cotes d'Armor) met à disposition gratuitement de multiples supports multimédias : jeux, musique, livres, quotidiens, revues mensuelles... sur simple demande à l'adresse suivante : [bibliotheque@moncontour.bzh](mailto:bibliotheque@moncontour.bzh)

# FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA MAIRIE

- **Bulletin municipal :**

Suspendu. Il est remplacé par une lettre d'information, celle-ci est la première. Elle sera éditée au rythme des évènements. Vous pouvez consulter la page facebook de la mairie pour rester au courant des informations de la commune : <https://fr-fr.facebook.com/mairie.moncontour/>

- **Résidence des arts :**

Fermée jusqu'à nouvel ordre.

- **Agence postale communale :**

Fermée. Les personnes ne disposant pas d'autres moyens de paiement que l'espèce doivent prendre contact avec la mairie.

- **Marché :**

Suspendu jusqu'à nouvel ordre.

## MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE SOUTIEN À DOMICILE

Depuis la semaine dernière, la Municipalité et l'équipe d'Anne-Gaud Millorit travaillent activement à l'identification des personnes isolées ou vulnérables afin de mettre en place un système d'appels et de services :

- Un service de livraison de courses avec un numéro dédié sera proposé par Julie Gaudin et Azilis Caouissin, appuyé de bénévoles,
- Une cellule de soutien aux personnes isolées ou vulnérables est en train de se mettre en place, avec l'appui de Jérôme Soulabaille.

Nous vous tiendrons informer la semaine prochaine de l'organisation pratique.

### **Appel à bénévolat !**

**Toutes les personnes souhaitant proposer leur aide sont invitées à contacter la mairie.**

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET COMMERCES

- **La Poste :**

**La distribution du courrier se fera à partir du lundi 30 mars : les mercredi, jeudis et vendredis.** La collecte du courrier dans les boîtes aux lettres de rue ou situées à l'extérieur des points de contact de La Poste est toujours assurée. La collecte des colis, affranchis sur Internet et expédiés depuis la boîte aux lettres des particuliers est assurée sur les tournées couvertes.

Les bureaux de poste ouverts au public aux horaires habituels : Broons, Guingamp, Lamballe, Loudéac, Plérin, Ploeuc-l'Hermitage, Rostrenen, Saint-Brieuc Résistance, Bégard, Perros-Guirec Principal et Yffiniac.

Pour rappel, la plupart des opérations demandées en bureau de poste sont également réalisables, depuis son domicile, sur les sites [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (rédaction et expédition d'une lettre, d'une lettre recommandée, expédition d'un colis depuis sa boîte aux lettres,...) et [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr).

- **Commerces ouverts à Moncontour :**

Pharmacie, Boulangerie, Presse tabac, Boucherie, Pâtisserie, Carrefour express et la station-service.

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LAMBALLE TERRE ET MER

- **C.I.A.S. :**

Les soins infirmiers, l'aide à la toilette et le portage de repas sont assurés. Il est possible pour les personnes souhaitant bénéficier du portage de repas à domicile, d'en faire la demande en appelant le **02.96.50.73.20 ou le 02.96.50.69.80**. Les repas des nouveaux bénéficiaires seront fabriqués puis livrés à domicile quand cela est possible.

- **Accueil de loisirs :**

Accueil réservé exclusivement aux enfants de parents soignants ne disposant d'aucun moyen de garde : un justificatif sera demandé. Pour les mercredis et vacances de printemps, 4 sites sont ouverts : BREHAND - LAMBALLE-ARMOR site de Do'Minots - PLENEUF VAL ANDRE - PLENEE JUGON (accessibles sans sectorisation) **Le fonctionnement est le suivant :**

- Horaires habituels
- Pas de transport
- Repas à fournir par la famille
- des inscriptions centralisées à la direction enfance jeunesse, numéro unique **02-96-50-59-54**

- **Déchets ménagers :**

La collecte des déchets ménagers est assurée pour les commerces et les particuliers les jours prévus au calendrier de ramassage. Toutes les déchetteries sont fermées pour les particuliers.

- **Eaux et Assainissement :**

Astreinte assurée par le délégataire S.T.G.S. Pour toute urgence, contacter le : **09 69 32 69 33**

# DEPUIS LE 24 MARS 2020, DE NOUVELLES MESURES ONT ETE MISES EN PLACE

## Déplacements liés à l'activité physique individuelle des personnes et aux besoins des animaux de compagnie

Le décret du 16 mars dernier avait autorisé des déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie. **Cette autorisation a donné lieu à des abus.** C'est pourquoi un décret publié au journal officiel du 24 mars précise les modalités de cette dérogation : seuls sont autorisés, les déplacements brefs, - dans la limite d'une heure quotidienne - dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, - liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

### • Santé :

Vous souffrez d'une maladie chronique, vous avez besoin de renouveler votre traitement mais votre ordonnance est périmée. En raison du contexte sanitaire, le pharmacien peut exceptionnellement vous délivrer vos médicaments en informant simplement le médecin. Lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée, vous aurez la garantie de la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020. Le traitement est d'abord délivré dans la limite d'une période d'un mois avant de pouvoir être renouvelé. Ces médicaments sont remboursés par l'Assurance maladie dans les conditions habituelles. Le pharmacien en informera le médecin.

### • Attestation dérogatoire :

Vous avez, joint à cette lettre, la dernière attestation en cours de validité. Gardez là comme support pour faire des photocopies ou pour ceux qui n'ont pas la possibilité, comme modèle pour en faire des manuscrites. Dans ce cas ne recopiez que la case que vous devez cocher.

## Coronavirus • Covid-19



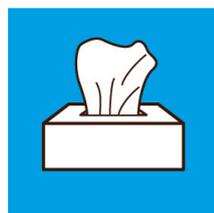
Pour se protéger et protéger les autres



Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir jetable



Se saluer sans se serrer la main ou se faire la bise



Face à une personne qui tousse, se reculer et respecter une distance de 1 mètre



En cas de toux, porter un masque chirurgical

En cas d'apparition de symptômes  
Contacter immédiatement le 15

Des questions sur le coronavirus ?  
[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000  
appel gratuit